https://www.haute-garonne.fr/pollinisateurs-et-apiculture
Haute Garonne
HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

Pollinisateurs et apiculture

Rubrique
Écologie
Tag 1
Agroécologie
Tag 2
Apiculture
Tag 3
Bulletin
Publié le 9 janvier 2023
Reading time
Reading time : 7 minutes
Image d’illustration

Le dernier Flash Api

Retrouvez les Flash Api des mois précédents en bas de page

On constate un déclin des pollinisateurs autant chez les abeilles domestiques mellifères que dans l'ensemble des pollinisateurs sauvages. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) estime que 41% des espèces d'insectes seraient concernées et 31% d'entre elles seraient menacées d'extinction dans le monde, avec une perte annuelle qui avoisinerait les 1%. Les causes de ce déclin sont complexes et multifactorielles mais il apparaît notamment que la disponibilité et la qualité insuffisante des ressources alimentaires, la fragmentation des habitats, l'utilisation des intrants en agriculture accélèrent le phénomène.

L'enquête territoriale de 2019

En 2019, une enquête territoriale sur « l'Apiculture en Haute-Garonne » a été menée pendant une année auprès d'apiculteurs et de partenaires institutionnels et associatifs par un conseiller technique référent du Conseil départemental. Cette enquête a permis de quantifier et qualifier les difficultés rencontrées par la filière apicole départementale. Les principaux problèmes identifiés sont d'ordre sanitaire (développer la surveillance sanitaire, mieux sensibiliser les apiculteurs amateurs et les collectivités aux dangers sanitaires), environnemental (augmenter la régularité de la ressource (pollinifère et nectarifère) et la diversité des habitats pour les pollinisateurs dont les abeilles), et liés à la structuration de la filière (accompagner la structuration de la filière apicole départementale, améliorer les pratiques apicoles et développer des collaborations avec les agriculteurs du territoire).

Une présentation de l'enquête territoriale a été faite **aux élus agricoles et environnementaux** du département, aux **9 directions opérationnelles du Département** concernées par la thématique (Directions de l'Agro-écologie, de la Transition écologique, des Routes, de l'Education, du Patrimoine, de la Logistique, de la Communication, ainsi que Haute Garonne Environnement et le Laboratoire Départemental EVA31), ainsi qu'à **l'ensemble des partenaires extérieurs associés** à l'enquête initiale (Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA 31), Syndicat d'Apiculture Méridionale (SAM), Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie (SAO), Association de Développement de l'Apiculture en Occitanie (ADA), l'association Bee Friendly, Service Régional de l'Alimentation (SRAL) de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne (CA 31), Région Occitanie - service environnement).

La mise en place de partenariats internes (groupes de travail) et externes (réunions d'interconnaissance, propositions d'actions, projets de partenariats techniques et financiers) ont ensuite permis de regrouper un ensemble de propositions pour pouvoir répondre collégialement aux enjeux identifiés.

Plan départemental en faveur des Pollinisateurs et de l'Apiculture en Haute-Garonne

.pdf / 2 mo

Plan départemental en faveur des pollinisateurs et de l'Apiculture en Haute-Garonne

.pdf / 2 mo
Télécharger

Le plan départemental comporte 3 axes stratégiques :

Axe 1 : Protéger les pollinisateurs par un développement de leurs habitats et de leurs ressources alimentaires (13 actions)

La diversité des pollinisateurs dépend de la qualité et de la diversité des écosystèmes présents, dont les agroécosystèmes. Ainsi, le maintien ou la création d'une ressource alimentaire abondante et d'habitats diversifiés sont un enjeu majeur pour la sauvegarde des pollinisateurs. La restauration de la diversité biologique par un maillage écologique adapté permet la résilience des

écosystèmes dans un contexte de dérèglement climatique global et devient une assurance pour notre cadre de vie et notre santé. De par son périmètre de compétences, le département peut agir sur ses propres réserves de biodiversité (abords de voiries, espaces verts des collèges, délaissés de voiries, espaces naturels sensibles, mesures compensatoires, nouveaux projets routiers, foncier départemental…) mais également influer sur la biodiversité agricole via son action en faveur de l'agroécologie et de la résilience des exploitations agricoles face aux changements climatiques.

Le second enjeu crucial, pour protéger les pollinisateurs, consiste à prévenir les intoxications chroniques et les surmortalités subies par les colonies d'abeilles domestiques afin de prévenir efficacement les pertes de cheptel, notamment à la sortie hiver. Cela devra être couplé avec une réduction sensible du stress généré par les prédateurs extérieurs tels que le frelon asiatique.

Axe 2 : Accompagner le développement de la filière apicole départementale (7 actions)

La filière apicole départementale est une filière d'élevage spécifique souvent considérée comme marginale par le monde agricole. Or, si son poids économique est restreint, son impact sur la production agricole est capital. La professionnalisation de cette filière rencontre de nombreuses difficultés en terme d'installation et de commercialisation des productions par manque de labellisation et d'une traçabilité effective, notamment sur les miels d'importation. La proportion très importante d'apiculteurs de loisirs pose également des problèmes de structuration de la commercialisation qui s'effectue essentiellement en circuit court, ce qui offre une valeur ajoutée significative, mais limite les quantités écoulées. A contrario, la grande majorité des apiculteurs professionnels écoulent leur production en gros et demi-gros auprès de transformateurs industriels ou de négociants qui offrent des prix très fluctuants en fonction des miellées. On notera aussi que l'adultération et la concurrence de miels étrangers sont également un problème récurrent que doit résoudre la filière pour proposer aux consommateurs des miels de qualité. Par ailleurs, le manque structurel de ressources alimentaires sur certains territoires départementaux incite les apiculteurs à mettre en place des pratiques zootechniques et sanitaires compensatoires, comme le nourrissement artificiel des colonies au sucre pour pallier aux disettes. Enfin, le manque d'interconnaissances entre les filières agricoles et au sein même des réseaux apicoles limite une coopération efficace et apaisée pour développer des projets en commun au bénéfice de tous. En effet, les pertes hivernales de ruchers varient de 20% à 30% en fonction des années.

Axe 3 : Sensibiliser, former, informer (11 actions)

Ces 3 axes sont déclinés en 31 actions : 18 nouvelles et 13 actions déjà mises en place par la collectivité depuis de nombreuses années pour la protection de la biodiversité au travers de ses différentes missions.

Ce plan acte également une collaboration étendue sur cette thématique entre les services internes au Conseil départemental et les partenaires externes dans le cadre de conventions techniques ou financières.

Flash Api

Dans le cadre du plan départemental en faveur des pollinisateurs et de l’apiculture, une newsletter saisonnière va être créée avec des conseils techniques, administratifs ou encore des actus sur l’apiculture.

Inscrivez-vous ci-dessous

Redécouvrez la conférence "Abeilles, merveilleuses abeilles

Jean-Claude Ameisen, médecin-chercheur et auteur de l’émission radio de France-Inter "Sur les épaules de Darwin", a été accueilli au Conseil départemental fin 2019. Il intervenait dans le cadre de la conférence "Abeilles, merveilleuses abeilles" organisé en présence d'Olivier Fernandez, Président du Syndicat Apiculteurs Midi-Pyrénées, partenaire de l'événement. Près de 500 personnes étaient alors venues à l'Hôtel du Département en apprendre davantage sur la situation des insectes pollinisateurs et sur la question cruciale de leur protection.